

CONTRAT DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

Entre : **ZOLI** – 17 rue Bonnier – 38200 VIENNE - 06.51.56.44.20 (adresse postale : 12 rue Druge - 38200 Vienne)
(ci-après désigné «ZOLI»);

Et Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : email :
(ci-après désignée «Le preneur»).

1- Durée de location et prix :

La location prend effet au moment où l'article est mis à la disposition, soit 48 heures après l'envoi. La location est facturée au preneur quels que soient les événements venant réduire le nombre de jours de location.

Les articles proposés ainsi que les tarifs de location sont sur le site www.zoli.fr

2- Retour du matériel :

La date de fin est indiquée sur le contrat. Au-delà de 48h, après cette date, l'article non reçu sera considéré comme devenu propriété du preneur et le dépôt de garantie sera encaissé par ZOLI de plein droit. Le retour s'effectue par colissimo, à la charge du preneur.

Le client peut aussi décider de conserver l'article et en devient pleinement propriétaire. Le dépôt de caution est encaissé comme paiement.

3- Mise à disposition des articles :

ZOLI s'oblige à mettre à disposition des articles neufs. Le preneur doit le vérifier à réception et signaler toute insatisfaction sous 48 heures.

4- Utilisation :

Le preneur est tenu de protéger le matériel loué contre toute dégradation. ZOLI procédera à une vérification de l'article à chaque retour.

- Si les produits sont abîmés ou sales, le preneur sera redevable d'une **somme forfaitaire de 30 €**, déduits du chèque de caution.
- Si les produits sont rendus détériorés ou cassés rendant le matériel inutilisable, le dépôt de garantie sera encaissé. Le client pourra alors demander, à ses frais le renvoi de l'article.

5- Modalités de paiement :

Le règlement, par chèque, accompagné de la copie de la carte d'identité, doit être joint au présent contrat pour valider la location. Il est constitué de 3 paiements :

- 1/ la location (encaissée uniquement si l'article n'est pas acheté),
- 2/ les frais d'envoi et de dossier et
- 3/ la caution (qui est encaissée si l'article est acheté ou non restitué).

En cas de conservation de l'article en location à l'issue du 1er mois de location, le chèque de location ne sera pas encaissé.

6- Dépôt de garantie :

Le dépôt de garantie équivalent à la valeur de l'article à la date du contrat. ZOLI s'engage à ne pas encaisser le dépôt de garantie, pendant toute la durée prévue de la location et à le détruire à réception du produit loué et après vérification du matériel, si toutes les conditions du présent contrat sont respectées par le preneur.

7- Clauses limitatives de responsabilité de ZOLI:

Le preneur est responsable du matériel en cas de vol ou de perte. ZOLI se décharge de toutes responsabilités ; le dépôt de garantie sera encaissé.

8- Juridictions :

En cas de litige : clauses attributives de compétences au Tribunal de Commerce de Vienne.

Fait à, le/...../201... , **en deux exemplaires originaux.**

Le preneur

ZOLI

